

Réponses au questionnaire du collectif « Sauvons les Yvelines »

Liste conduite par Jean Paul HUCHON.

Réponses préparées par Didier Fischer et Rémi Bourgeolet, candidats sur la liste de Jean Paul HUCHON pour les Yvelines.

1. Cette question de la Voie nouvelle de la vallée de la Mauldre (VNVM) n'est pas récente. Notre majorité lors de la mandature précédente a pris clairement position contre le projet d'une infrastructure 2X2 voies voulue par le Conseil général des Yvelines pour établir une liaison rapide entre les OIN de Mantes et de Saint-Quentin et qui cachait mal sa finalité : la réalisation d'une quatrième rocade en Ile-de-France. Il n'en demeure pas moins qu'existe un problème majeur, celui de la traversée des villages par une circulation importante, dont de nombreux poids lourds. C'est pour cela que nous avons opté lors de l'élaboration du SDRIF pour des déviations locales de fond de vallée ou de bordure de plateau afin de pouvoir assurer une circulation plus fluide et moins dangereuse tout en empiétant le moins possible sur la terre agricole. Il faut, au cas par cas, en étudier la faisabilité, en impliquant les élus locaux. Notre liste reste bien évidemment sur ces positions qui avaient été approuvées par votre collectif.

2. La politique des transports menée par la majorité régionale est marquée par la priorité donnée aux transports en commun. Aujourd'hui 80% de nos investissements vont aux transports collectifs contre 20% à la route. Il faut rappeler qu'en 1998, c'était l'inverse. L'amélioration des liaisons ferroviaires entre Mantes et Versailles, Mantes et Saint-Quentin, Versailles et Massy et au-delà jusqu'à Orly et Evry sont une priorité de notre liste. Pour mémoire, sur cette ligne, l'ensemble des motrices a été renouvelé et l'amplitude du service offert augmentée. Elles figurent au plan de mobilisation des transports de 18 milliards d'euros que nous avons élaboré pour l'Ile-de-France et qui constitue la base des investissements à venir. Outre la rénovation totale du matériel déjà entreprise avec l'arrivée en ligne progressive des 172 rames du Francilien (à raison de 3 par mois) dont la première circule depuis le 13 décembre 2009, notre priorité est de développer les lignes banlieue à banlieue. Le secteur auquel vous faites allusion va bénéficier à partir de 2015 de la tangentielle ouest qui permettra les déplacements ferroviaires entre Saint-Germain et Saint-Cyr avec toutes les connections aux lignes déjà existantes dont les RER E avec sa prolongation vers Mantes, A et C. Ces RER seront aussi modernisés à l'horizon 2015. La ligne Versailles-Chantiers Massy sera prolongée par un tram-train jusqu'à Evry pour 2015. Plus de 50% de nos investissements iront aux lignes de la grande couronne.

3. Vous mettez l'accent sur la spécificité des transports collectifs en milieu rural. Leur faible densité oblige encore trop souvent à utiliser sa voiture pour le moindre déplacement. Nous proposons néanmoins de développer un mode de transport à la demande, surtout en heure creuse et en grande couronne. Le cadencement, qui permet de passer plus de trains en heures de pointe et en heures creuses, sera généralisé pour améliorer les dessertes ferroviaires. D'une manière générale, notre liste donne la priorité aux transports alternatifs à l'automobile par une politique massive d'investissement en direction des transports collectifs (ferroviaires, fluviaux), par un schéma ambitieux des circulations douces et une politique incitative auprès des communes. Nous souhaitons aussi encourager les Franciliens à utiliser les transports collectifs en leur offrant la possibilité de circuler partout en Ile-de-France le week-end

(dézonage de la carte Navigo, comme nous l'avions fait pour la carte Imagin'R) et de payer moins cher leur stationnement dans les parcs relais. Le Ticket T+, qui permet de voyager dans les bus et tramways pendant 1h30 sera élargi au métro. Tous les jeunes non salariés de moins de 26 ans bénéficieront de la carte Imagin'R et pour ceux en insertion, nous mettrons en place la gratuité des transports pendant leur recherche d'emploi. Nous multiplierons aussi les bus en site propre en moyenne et grande couronne. Enfin, nous renforcerons les services de bus de nuit (Noctilien) avec un objectif : des transports en commun toute la nuit du samedi au dimanche.

4. Vous soulignez à juste raison la richesse agricole que représente le « triangle vert » entre Mantes, Versailles et Rambouillet. Le développement urbain s'est effectué et continue malheureusement de s'effectuer au détriment de l'agriculture périurbaine. Nous proposons d'arrêter ce mouvement en mettant en pratique, grâce notamment au SDRIF, le principe de la reconstruction de la ville sur la ville. Une politique intelligente de densification, tirant profit des équipements collectifs existants et notamment en matière d'accès aux transports, doit nous permettre de poursuivre la construction des logements dont nous avons besoin tout en préservant au maximum la terre agricole tout aussi nécessaire. Nous encouragerons le développement d'une agriculture durable, de qualité et axé vers des marchés locaux ou régionaux en lançant des contrats d'agriculture durable entre la région et les exploitations agricoles avec filière labellisée de transformation/distribution des produits. Nous renforcerons notre soutien aux AMAP et aux plates-formes de commande et de livraison. Nous développerons également le parrainage et le financement de projets agricoles durables. L'achat de terres agricoles par l'AEV avec leur rétrocession à des agriculteurs « bio » sera amplifié afin que l'Ile-de-France (0,80% de terres en agriculture « bio » aujourd'hui) devienne exemplaire. Ainsi la région doit-elle pouvoir jouer un rôle important dans le raccourcissement des circuits de distribution, dans une production alimentaire saine en affirmant une politique cohérente.

5. Sur ce territoire particulier, notre liste est très attentive au maintien et à la restauration de la trame verte et bleue. Nous favoriserons la réalisation d'inventaires locaux de la biodiversité afin de mener une politique de protection et de restauration la plus efficace possible. Les continuités écologiques du territoire seront une priorité. La région participera notamment au financement de passage pour grands animaux et soutiendra la procédure de classement de la plaine de Jouars.

6. Le SDRIF, adopté par l'assemblée régionale en septembre 2008, est aujourd'hui bloqué par le gouvernement. La loi stipule qu'il doit transmettre le document adopté par la région au Conseil d'Etat pour que ce dernier puisse prendre son décret de mise en application, mais elle ne précise pas le délai. Nous avons entrepris une action en justice pour contraindre le gouvernement à respecter la loi. Notre liste poursuivra dans ce sens jusqu'à obtenir gain de cause. La position du gouvernement est difficilement tenable dans la mesure où elle bloque aussi la mise en application des SCOT en cours d'élaboration auxquels s'impose le SDRIF.

7. Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est le plus petit de France. Conçu au départ comme une barrière de résistance au développement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, il a longtemps végété. Il est nécessaire aujourd'hui de l'étendre pour qu'il puisse mieux remplir son rôle dans le cadre de la protection de l'environnement et du développement d'activités économiques durables. Il faut néanmoins préserver l'équilibre existant. Dans un premier temps, le PNR va voir son nombre de communes multiplié par trois. Ce qui est déjà une croissance forte. Dans la mesure où ces quatorze communes « recalées » continuent de

manifester leur intention d'entrer dans le PNR et qu'elles ne dérogent pas à la charte révisée, il n'y a pas de raison de les tenir longtemps à l'écart. Nous mettrons en place un statut de « communes associées » afin de préparer à terme et en douceur leur intégration.

8. Notre liste entend assurer en Ile-de-France la transition écologique de la croissance. Cette transition passe évidemment par l'encouragement aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables. En direction des entreprises, nous lancerons des partenariats de développement durable portant sur des engagements ciblés : éco-conception des produits, transport propre, utilisation d'énergies renouvelables, recyclage des déchets... Nous financerons des zones d'activités dites circulaires où les déchets d'entreprises sont utilisés comme ressources par d'autres et où l'énergie est mutualisée. Nous proposerons aussi de développer des programmes de construction d'immeubles et d'équipements dits à « énergie positive » pour les logements sociaux et les lycées. Pour les particuliers, outre le développement de dispositifs qui existent déjà dans le cadre du passage aux énergies renouvelables (aide à l'équipement de chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques), nous mettrons en place un plan régional d'isolation thermique et phonique qui profitera aussi au monde rural.

Notre volonté n'est pas de couvrir l'Ile-de-France de sites de production électrique dans la mesure où nous développons une politique qui vise à une réduction de la consommation d'énergie et à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Il peut être nécessaire pour assurer le développement de ces dernières de réserver des espaces pour faire de la biomasse, de l'éolien ou de la géothermie. Nous le ferons en respectant au mieux notre environnement. L'enfouissement de certains équipements (transformateurs ou lignes) sera encouragé afin de ne pas dénaturer nos paysages. La région y participe d'ailleurs déjà financièrement.

9. Le logement n'est pas une compétence de la région, mais face à la crise qui existe dans ce domaine nous avons mis en place depuis la dernière mandature une politique incitative à la construction avec des aides ciblées en fonction des catégories de logement sociaux (PLAI, PLUS, PLS) et le respect de la loi SRU. La création d'un établissement public foncier régional est aussi un élément important de cette action régionale en direction du logement. Son rôle est de préempter les terrains nécessaires, d'aider aux études et de conseiller les acteurs. Il faut néanmoins rappeler que la région ne peut se substituer aux communes et aux bailleurs sociaux. Elle aide financièrement à la réalisation de programmes immobiliers qui peuvent aller de la rénovation de logements en milieu rural (transformation de corps de ferme par exemple en logements) et urbain à la construction. Il nous faudra, si nous voulons répondre aux besoins des Franciliens, construire entre 60 et 70 000 logements par an. Pour faire en sorte que la mixité sociale soit respectée, que les constructions ne se fassent pas en fonction d'intérêts particuliers et que nous luttons efficacement contre la spéculation foncière, la région engagera un programme de mise à disposition gratuite de terrain pour les logements sociaux. Aux maires qui souhaitent construire, nous proposerons un pacte pour atteindre l'objectif régional de 30% de logements sociaux. Plus leur effort de construction sera élevé, plus la région financera d'équipements publics (écoles, crèches, gymnases, salles polyvalentes...). Nous aiderons aussi l'installation des locataires modestes dans des logements privés en garantissant le loyer, en accompagnant le locataire et en sécurisant les intermédiaires associatifs qui participeront à cette initiative. De la même manière nous faciliterons le logement des jeunes (étudiants, apprentis ou jeunes salariés) en prenant en charge la caution et le dépôt de garantie pour les étudiants en location ou colocation en créant 20 000 logements pour les étudiants, les apprentis et les jeunes travailleurs, en finançant 1000 logements partagés pour les étudiants qui s'engagent dans des initiatives culturelles ou

sociales en Ile-de-France. Toute cette politique est conditionnée aux prescriptions du SDRIF que nous avons déjà évoquées. Il n'est donc pas question pour la région de participer au mitage du territoire. Toute construction doit s'effectuer à proximité des moyens de transports collectifs et des emplois.

10. Notre liste encouragera les services de proximité. Dans le domaine de la santé, nous lutterons contre l'inégalité de l'accès aux soins. Nous soutiendrons financièrement la création de maisons médicales, nous proposerons des Contrats RéciproSanté offrant une aide financière à la scolarité des étudiants en médecine ou en formation sanitaires et sociales souhaitant exercer ou accomplir des stages dans des territoires sous-équipés. Nous participerons aussi au maintien à domicile des personnes âgées et nous mettrons un place un dispositif adapté de formation du personnel. Nous maintiendrons et développerons notre aide en milieu rural à l'installation de commerce de proximité répondant à une demande de la population. D'une manière plus générale, nous ferons de l'Ile-de-France, un territoire du commerce équitable. Un Conseil permanent du commerce équitable définira les actions prioritaires pour permettre aux familles les plus modestes d'accéder aux produits « bio » et issus du commerce équitable, notamment en organisant des circuits courts autour des marché locaux, des magasins ruraux des AMAP, des ateliers de consommateurs.